

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-six, et le vendredi cinq juin à dix-huit heures ;**Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Caroline CHOCHOIS, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENEVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Jérôme BOUDIER à Thémis SOUCHIERE - - VINAY ; Anik Vinay – SOUCHIÈRE à Caroline CHOCHOIS ; Frédéric HAUT à Jérôme MIRON ; Virginie HAUT à Pauline GENEVET-SAUREL ; Michel MEFFRE à Eric UGHETTO

Madame Caroline CHOCHOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026\_67

**Abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) au titre de l'année 2026**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la compétence du fonds d'aide aux jeunes a été confiée au conseil départemental.

Le financement du fonds est assuré majoritairement par le Département. Les collectivités territoriales peuvent également abonder le F.A.J dans le cadre d'un appel de fonds effectué annuellement, que Monsieur le maire présente au conseil.

346 jeunes vauclusiens ont bénéficié d'aides financières en 2025 visant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle ou permettant de subvenir à des besoins divers (subsistance, mobilité, logement, santé ...)

Monsieur le Maire propose d'abonder le F.A.J au titre de 2026 à hauteur d'une participation fixée selon un barème pré établi de 200 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :****APPROUVE** l'abondement du F.A.J au titre de l'année 2026 à hauteur de 200 € ;**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance  
**Caroline CHOCHOIS**Le Maire,  
**Éric UGHETTO**